

> Fonction publique, Collège... Des changements de cap s'imposent !

**DOSSIER
DHG
cf. p.10-14**

Personne aujourd'hui ne conteste la dégradation de la situation sociale dans notre pays avec plus de cinq millions de chômeurs, une augmentation de la précarité, six millions de familles qui survivent grâce aux minima sociaux, 23 % de jeunes et 10 % des retraités vivant sous le seuil de pauvreté.

Dans la fonction publique, les mesures annoncées par le gouvernement - suppression d'un grade en catégorie C, revalorisation des grilles des trois catégories, garantie d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous les agents - restent insuffisantes au regard des pertes de pouvoir d'achat sur le traitement indiciaire.

En effet, les efforts imposés aux agents de la Fonction publique sont importants. Cela a pour conséquence de réduire leur pouvoir d'achat de l'équivalent de deux mois de salaire par an depuis 2000, situation que la FSU a toujours dénoncée. L'actuel gouvernement a présenté ces mesures

d'austérité comme nécessaire à la relance économique et au recul du chômage. Après cinq années de blocage de la valeur du point d'indice, l'échec est patent et une rupture avec cette politique s'impose.

Lors des négociations PPCR, la FSU a rappelé la nécessité de prendre les mesures indispensables pour reconstruire les grilles indiciaires et d'assurer le déroulement complet des carrières associé à l'augmentation de la valeur du point d'indice. La FSU a obtenu de faire avancer la rencontre salariale au début de l'année 2016.

Elle a dans ce cadre proposé aux fédérations de fonctionnaires de se rencontrer afin de peser avec l'ensemble des agents de la Fonction publique pour assurer une réelle revalorisation de la valeur du point. La FSU ne se contentera pas de la « possibilité » de dégeler la valeur du point d'indice. Elle entend que ce rendez-vous salarial soit celui d'une réelle revalorisation des salaires. Pour la FSU, il serait inconcevable >>>

Sommaire

> Fonction publique,
Collège...Des changements
de cap s'imposent !...P 1-2
> Education nationale,
Microsoft : nouvel accord
signéP2

> Commission Badinter..
.....P2-3
> Relaxe pour les
GoodyearsP3
> Motion Goodyears au
congrès FSU.....P4

> Lu au BO ; Lu au JO
..... P4
> Visite du président
iranien en France.....P4
> Texte action FSU.....P5-8
> Dossier DHG.....P10-14

>>>

que le gouvernement ne réponde pas aux attentes des cinq millions d'agents de la Fonction publique.

Le 26 janvier prochain, une journée d'action, de grèves et de manifestations est prévue dans la fonction publique sur la question salariale. La FSU soutient ses syndicats nationaux et ses sections

L'Éducation nationale vient de signer un nouvel accord avec Microsoft.

Bien des points de cet accord posent problème.

Les personnels concernés par les principaux points de cet accord sont avant tout les chefs d'établissements, décideurs et cadres de l'Éducation nationale : formés aux produits, techniques et organisations « made in Microsoft », c'est un début de privatisation de l'Éducation nationale qui se profile.

En ce qui concerne les enseignants, les besoins de formation nécessitent d'interroger les usages pédagogiques et didactiques des outils numériques pour les mettre au service, autant que faire se peut, de la démocratisation de la réussite scolaire. Penser que l'implication de Microsoft-France dans la formation professionnelle serait un atout majeur revient à nier ce besoin fondamental au profit d'un seul besoin de formation technique. Par ailleurs, la réalisation par Microsoft d'un « livre

Rapport de la Commission Badinter : des propositions lourdes de risques

Le rapport de la commission Badinter, sous couvert de principes généraux, dont beaucoup sont issus du Code du Travail et des lois existantes, ouvre la porte à des remises en cause considérables.

Il se situe dans un mouvement d'ensemble préoccupant après de

départementales qui s'inscrivent dans cette journée suivant les modalités de mobilisation qu'ils ont décidées.

Elle appelle aussi les organisations syndicales à se retrouver très rapidement, dans l'unité la plus large, afin d'obtenir une réelle revalorisation salariale de tous les agents lors du prochain rendez-vous salarial.

blanc » destiné à faciliter la mise en place de l'enseignement de la programmation prévue par les nouveaux programmes de collège peut poser la question de son objectif, d'autant que les documents d'accompagnement officiels ne seront pas publiés avant plusieurs mois.

L'implication de Microsoft dans le soutien financier et technique d'éditeurs d'applications pédagogiques et de ressources va conduire à privilégier un modèle technologique et économique, aux dépens d'alternatives, notamment celles offertes par les acteurs du logiciel libre, lesquels, selon la circulaire du 19 septembre 2012, devaient permettre de déployer des alternatives crédibles et opérationnelles aux grandes solutions éditeurs. Est-il raisonnable, en démocratie, de soumettre une action publique à une dépendance aussi forte à une seule entreprise aussi puissante ?

Le développement de l'usage de « l'écosystème Cloud » de Microsoft pose à nouveau les questions de la confidentialité des données d'autant plus gravement qu'un des buts annoncés est

nombreux rapports dont le rapport Combrexelle, les déclarations tonitruantes du ministre Macron et du premier Ministre remettant en cause le niveau des augmentations salariales des heures supplémentaires, la durée légale du temps de travail (puisque le premier ministre entend "déverrouiller" les 35h) et le niveau des indemnités de licenciement prud'homales.

Dans les articles 14 et 29 par exemple, il se cantonne à employer le terme

La FSU soutient également pleinement les personnels du second degré de l'Éducation nationale en grève contre la réforme du collège ce même jour.

Communiqué FSU
26 janvier 2016

« l'analyse des données d'apprentissage des élèves » des expérimentations conduites par la DNE. Les engagements pris sont peu précis et ne peuvent suffire à offrir des garanties suffisantes.

Enfin, plus globalement, par son affichage tant au niveau national qu'au niveau des projets et des actions menés dans les écoles et les établissements, cet accord va conduire à relativiser un principe qui constitue un des fondements de la neutralité du fonctionnaire : la neutralité commerciale. La FSU tient à réaffirmer ce principe de neutralité des fonctionnaires rappelant qu'il s'inscrit dans la volonté républicaine de centrer l'action des agents du service public sur l'intérêt général et non sur les intérêts particuliers, en l'occurrence ceux d'une entreprise privée.

Communiqué FSU
25 janvier 2016

"raisonnable" pour la durée des périodes d'essai et les indemnités de licenciement. Derrière une terminologie douceuse et imprécise se cachent beaucoup de préconisations potentiellement porteuses de régressions.

La FSU s'oppose à la remise en cause du principe majoritaire de validation des accords collectifs et défend également le droit d'opposition à 50 %. L'ouverture de référendum

>>>

>>>

dans les entreprises à l'initiative de syndicats minoritaires, signataires d'accord à 30 %, constituerait un contournement du principe de validation des accords majoritaire.

La FSU, partie prenante du collectif CQFD (le Code du travail Qu'il Faut Défendre) qui réunit des forces syndicales, associatives et politiques est favorable à des initiatives unitaires partout où cela sera possible, afin de mener les débats sur les enjeux autour de la loi présentée par la Ministre du Travail.



Communiqué FSU
27 janvier 2016

Maintenant, ça suffit ! Relaxe pour les Goodyears – Retrait de toutes les sanctions à Air France, ERDF-GRDF...

Depuis le 12 janvier 2016, défendre son emploi et les intérêts des salariés devient un délit passible de la correctionnelle et de peines de prison ferme. 8 syndicalistes de Goodyear ont été condamnés à 24 mois de prison dont 9 fermes. Après l' « affaire des chemises » d'Air France dont 18 salariés de l'entreprise ont été sanctionnés début janvier, après les « 5 de Roanne » pour un simple tag, après la révocation à la Poste d'un fonctionnaire – une première depuis 1951- pour faits syndicaux, après les sanctions imposées aux deux syndicaliste d'ErDF-GrDF pour avoir soutenu un agent licencié, le patronat, soutenu par la justice, dicte sa propre violence.

A travers ce jugement, c'est une véritable tentative d'intimidation de tous les salariés de tous les citoyens, qui se battent pour leur emploi, pour leurs droits. C'est une volonté d'étouffer toutes contestations sociales porteuses d'autres choix de société, d'autres modèles économiques et sociaux.

C'est une confirmation supplémentaire, après l'interdiction des manifestations durant la COP21, les gardes à vue et les mises en résidence

surveillées de militants, de la dérive autoritaire et sécuritaire du gouvernement. Il utilise les attentats et la peur qui les accompagnent pour porter une attaque inédite aux libertés fondamentales individuelles et collectives. Pour cette raison, nous refusons toutes tentatives de constitutionnalisation de l'état d'urgence.

Cela se produit dans un contexte de colères et d'exaspération face aux injustices, aux inégalités sociales, aux reculs sans précédent des droits sociaux, de diminutions des droits des syndicats et des salariés et de remise en cause des moyens des organisations syndicales par la suppression de Bourses du Travail. Dans le même temps, les milieux financiers et les actionnaires du CAC40 s'enrichissent de plus en plus, en s'exonérant des lois et en pratiquant une violence sociale insupportable.

Cet acharnement contre la résistance sociale est proprement scandaleux, surtout lorsqu'il est conduit par un gouvernement qui se prétend de « gauche », élu sur des promesses en faveur du monde du travail et dont les actes concrets favorisent systématiquement le Patronat et de la finance.

Il n'y a pas de fatalité à ce que se poursuive la mise à mort de notre industrie, de nos services publics, des emplois, de nos droits et libertés, au

nom des logiques financières et des politiques d'austérité.

Il s'agit de choix politiques, présentés comme des contraintes économiques. Nous exigeons que seule soit condamnée la violence sociale, celle des licenciements boursiers, de la précarité, de la pauvreté, de l'exclusion sociale. Nous poursuivrons ensemble le combat contre les violences patronales et gouvernementales.

Maintenant, ça suffit ! Nous exigeons la relaxe des 8 Goodyear et le retrait de toutes les sanctions ou jugement envers les syndicalistes des différentes entreprises touchées par les plans de licenciement, premières violences exercées par le patronat avec le soutien du gouvernement.

Nous appelons tous les salariés, les sans emplois, les retraités, les étudiants et les lycéens à participer massivement à toutes les initiatives qui seront organisées pour la défense des militants sanctionnés dans les entreprises, pour la défense des libertés fondamentales et des droits sociaux, ainsi que celles porteuses d'autres alternatives aux politiques d'austérité.

Communiqué de l'intersyndicale région
IDF FSU - FO - CGT - Solidaires
14 janvier 2016



MOTION GOODYEAR

En congrès au Mans, la FSU soutient les 8 syndicalistes de Goodyear !

Huit salariés de l'usine d'Amiens-Nord ont été condamnés à de la prison ferme alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré leur plainte.

C'est la première fois depuis 50 ans que des syndicalistes sont condamnés à de la prison alors qu'ils empêchent la fermeture de leur usine pour sauver les emplois.

La FSU dénonce cette volonté de criminaliser l'action syndicale.

Elle n'accepte pas que l'on assimile la défense de l'intérêt des salariés à un délit.

A l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses.

La FSU appelle à la solidarité et aux rassemblements pour la défense des salariés jeudi 4 février. Elle exige l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR.

Motion Congrès FSU

Le Mans

1^{er} au 5 février 2016

BO n°3 du 21/01/2016

Diplôme national du brevet

Modalités d'attribution

arrêté du 31-12-2015 -

J.O. du 3-1-2016- NOR

MENE1531424A1

BO n°4 du 28/01/2016

Mention complémentaire

« Maintenance et contrôles des matériels » : abrogation

arrêté du 16-12-2015 - J.O. du 12-1-2016- NOR MENE1531448A

Brevet des métiers d'art

Obtention de dispenses d'unités

arrêté du 22-12-2015 - J.O. du 13-1-2016- NOR MENE1532062A

BO n°5 du 4/02/2016

Certificat d'aptitude professionnelle

Création de la spécialité cordonnier bottier : modification

arrêté du 22-12-2015 - J.O. du 13-1-2016- NOR MENE1532068A

Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité « Technicien en appareillage orthopédique » et conditions de délivrance

arrêté du 22-12-2015 - J.O. du 15-1-2016- NOR MENE1532066A

Actions éducatives

Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016- NOR MENE1601852C

Finalités éducatives et pédagogiques du pass éducation

circulaire n° 2016-011 du 3-2-2016- NOR MENE1602954C

JO n°0030 du 5/02/2016

texte n° 14

Arrêté du 2 février 2016 relatif aux classes de troisième dites

« préparatoires à l'enseignement professionnel »

NOR: MENE1532440A

Visite du président iranien en France

A l'occasion de la visite officielle du président iranien Hassan Rohani à Paris, les secrétaires généraux de la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FSU, Solidaires et l'Unsa ont envoyé un courrier commun au Président de la République et au ministre des Affaires étrangères pour qu'ils interviennent auprès du président Rohani afin de faire libérer les militants syndicaux en danger.

A l'occasion de la visite en France les 27 et 28 janvier de Hassan Rohani,

Président de la République islamique d'Iran, les organisations syndicales souhaitent attirer l'attention sur la situation des syndicalistes et militants des droits des travailleurs iraniens.

Dans ce pays, de nombreux syndicalistes sont harcelés, arrêtés, licenciés et emprisonnés. Leurs conditions de détention sont déplorables. Le plus souvent, leur seul « crime » est d'avoir voulu exercer leur activité syndicale conformément au droit international régi par les Conventions fondamentales de l'OIT dont le droit syndical fait partie.

Les organisations syndicales demandent au Président de la République française et au ministre des affaires étrangères d'agir auprès de Monsieur Hassan Rohani pour contribuer à ce que les Conventions fondamentales que doivent respecter les pays membres de l'OIT soient effectives dans la République islamique d'Iran et à la remise en liberté et l'abandon des poursuites à l'encontre de ces travailleurs et militants syndicaux.

Communiqué FSU

27 janvier 2016

TEXTE ACTION

Congrès National

Le Mans

5 février 2016

Le congrès de la FSU fait le constat d'une situation toujours très dégradée.

Sociale, économique, politique et écologique, la crise est aujourd'hui multiple. Les attentes sont fortes pour construire une société plus juste et le syndicalisme a la responsabilité de donner des perspectives en construisant des alternatives, en mettant en débat des propositions pour redonner confiance dans l'action syndicale, rassembler largement et agir.

La COP21 a abouti à un accord entre les 195 États, signe de la prise de conscience de la nécessité à agir contre le dérèglement climatique. Mais celui-ci est peu ambitieux et non contraignant. Les mouvements sociaux ont donc une responsabilité à imposer les politiques nationales nécessaires à une transition juste socialement et écologiquement soutenable. La FSU prendra toute sa part à la construction du mouvement pour la justice climatique.

Au lendemain des attentats de 2015, le gouvernement a choisi l'option sécuritaire.

Si la gravité de ces attentats pouvait justifier des mesures exceptionnelles pour protéger la population, ces dernières doivent être strictement encadrées par le Parlement et rester sous le contrôle d'une justice indépendante de l'État dans le cadre d'un état de droit.

Sans sous-estimer la menace terroriste qui pèse encore aujourd'hui, et en assurant comme il se doit la sécurité des citoyens, la FSU estime que la loi permet déjà de faire face aux risques terroristes. C'est pourquoi, pour la FSU aujourd'hui, l'état d'urgence doit être levé car il porte atteinte aux libertés individuelles et collectives. Elle refuse le

projet de constitutionnalisation, dont la mesure de déchéance de la nationalité, qui ne peut que revenir sur le principe fondamental du droit du sol ou créer des apatrides. Elle dénonce le projet d'inscrire dans le code pénal des mesures associées à l'état d'urgence.

Cette actualité ne doit pas faire oublier celle de la persistance de la crise économique sociale et environnementale.

Celle-ci touche plus particulièrement les jeunes qui ne trouvent pas dans les choix gouvernementaux une réponse à leurs aspirations. Pourtant, investir pour la jeunesse, c'est se projeter dans l'avenir. Résorber les fractures qui la fragilisent, c'est construire les cohésions de demain. L'élever aux plus hauts niveaux de qualifications, c'est la préparer à affronter les complexités du monde. La jeunesse doit faire l'objet d'une réelle priorité. Notre société n'a jamais tant eu besoin d'éducation et de formation pour tous les jeunes afin qu'ils se construisent leur avenir personnel et professionnel. Un engagement total à transformer le système éducatif est indispensable. L'éducation et la recherche sont indispensables pour relever tous les défis auxquels notre société est confrontée.

Emploi, salaires, protection sociale, conditions de travail et de vie restent les préoccupations majeures des citoyens.

Il est nécessaire de construire et faire valoir des alternatives aux politiques d'austérité actuellement mises en œuvre. L'élaboration de la nouvelle loi sur le travail est particulièrement inquiétante. Sous couvert d'une simplification, elle est porteuse de nouvelles dégradations des droits et garanties des salariés. La réforme annoncée du code du travail et la priorité donnée aux accords d'entreprises vont se traduire par des ruptures d'égalité entre les salarié-es, des remises en cause de leurs représentant-es. La FSU dénonce ces

projets régressifs qui s'opposent à plus de cohésion sociale. Les annonces et mesures concernant les services et missions du Service Public de l'Emploi (Ministère du travail, pôle emploi et Missions locales) ne permettent pas de faire face au nombre croissant des demandeurs d'emploi.

Au prétexte de lever les freins au développement de l'apprentissage, l'enseignement professionnel public est mis à mal.

Plus que jamais la FSU défend le service public d'Éducation et elle réaffirme que le lien entre Éducation, Formation, Orientation, Emploi et Insertion est primordial.

Dans ce contexte, l'absence d'un projet porteur de progrès pour la Fonction publique pèse. L'objectif central est borné à la réduction des dépenses publiques. Cette volonté acharnée de réduire les déficits publics quels qu'en soient les coûts sociaux, de ne pas s'engager dans une réelle réforme fiscale, s'illustre par une approche purement budgétaire et comptable sans tenir compte des besoins exprimés par la population et des réponses à y apporter. Elle plonge ainsi des collectivités locales dans de grandes difficultés financières. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, impose aux Collectivités une « RGPP à la sauce territoriale ». Celles-ci n'ont alors d'autres choix que d'augmenter la pression fiscale sur les ménages ou réduire les moyens dont elles disposent, et parfois même les deux. Dans ce contexte, les personnels servent souvent de variable d'ajustement. Pour la FSU, les services publics sont une condition essentielle au XXI^{ème} siècle pour répondre aux besoins, produire des richesses, répondre aux besoins, participer du bon fonctionnement de l'économie du pays tout en contribuant à la cohésion sociale... Il n'y a pas de Fonction publique sans ses agents, titulaires comme non titulaires. C'est 20 % de l'emploi du pays. >>>

>>>

Les attentes sont fortes : missions, métiers, emploi, conditions de travail, salaires, reconnaissance... Le rendez-vous salarial de fin février est capital pour les 5 millions d'agents qui attendent depuis 2010 le dégel de la valeur du point d'indice et son augmentation significative.

La réforme territoriale aurait dû avoir pour axe fort la création des solidarités nouvelles entre les territoires, la définition d'un maillage permettant à la fois le développement des services publics sur tout le territoire, mais aussi résistant à la concurrence et aux clientélismes. Elle en prend le contre-pied. Elle met en cause la place de l'Etat comme pilote et acteur dans nombre de domaines : emploi, travail, jeunesse et sport, culture, environnement... Avec des conséquences sans précédent sur l'organisation des services et leur proximité avec les usagers. Ainsi, les demandes des élus régionaux d'expérimenter la régionalisation de Pôle-Emploi et des services emploi des DIRECCTE sont une menace de démantèlement du caractère national du Service public de l'Emploi. **De même face aux annonces de certains présidents de région, la FSU interviendra à tous les niveaux pour défendre et assurer la qualité du service public de la formation professionnelle initiale et continue (fusion lycées/CFA, financement, cartes des formations...).**

La FSU n'accepte pas que l'on puisse assimiler la défense de l'intérêt des salariés à un délit.

A l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses. Elle dénonce la criminalisation de l'action syndicale. C'est pourquoi elle défend les huit salariés de l'usine d'Amiens-Nord. **Elle appelle à la solidarité et demande l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR.**

Le 8^{ème} congrès de la FSU décide :

- La FSU s'inscrit pleinement dans les actions et mobilisation **contre l'état d'urgence**, sa constitutionnalisation, la déchéance de la nationalité. Elle prend toute sa place dans les initiatives contre le projet de loi pénale. Elle **prendra une part active** dans le travail engagé avec les organisations signataires de l'appel « Nous ne céderons pas ! » en y portant ses revendications et cherchera toutes les possibilités d'expression et initiatives communes pour obtenir la sortie de l'état d'urgence et le refus de la déchéance de nationalité, le refus de la loi pénale.

- La FSU continue à dénoncer les conditions inhumaines et les atteintes aux droits dont sont victimes les migrants, elle leur apporte son soutien et s'engage à travailler dans la durée avec les organisations mobilisées et à interpellier le gouvernement sur ces questions afin d'apporter les réponses nécessaires.

- **Le mouvement syndical** a la responsabilité de proposer des alternatives aux politiques d'austérité, de conforter les droits des salariés chômeurs et de mobiliser massivement les salarié-es, les chômeur-euses, les jeunes et les retraité-es pour peser sur les choix faits par le gouvernement. La FSU estime nécessaire une mobilisation interprofessionnelle pour laquelle elle se déclare disponible. Elle prend contact avec les organisations interprofessionnelles pour les appeler à se retrouver.



- La FSU appelle toutes les fédérations de fonctionnaires à se retrouver au plus vite pour préparer et peser sur **le rendez-vous salarial**. Pour construire la mobilisation des personnels, elle propose l'organisation d'initiatives le jour de l'ouverture des négociations afin de faire valoir la question salariale des agents de la Fonction publique (conférences de presse, audience auprès des préfetures, rassemblements, diffusion de tracts aux agents...). En fonction des propositions gouvernementales, la FSU s'engage à mener une campagne offensive, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent, pour construire des mobilisations fortes et unitaires des personnels d'un haut niveau à la hauteur de l'enjeu. C'est pourquoi elle met en débat la proposition d'une grève unitaire et prendra la décision très rapidement. C'est cette détermination qu'elle portera dès les premières rencontres avec ses partenaires.

- La FSU décide de travailler à la rédaction d'une charte nationale du service public d'éducation en milieu rural (qu'elle rendra publique), charte garantissant à tous l'accès à un service public de proximité

- La FSU s'adresse aux **organisations de jeunesse** notamment pour intervenir sur les questions d'éducation, de formation, d'emploi.

- La FSU appelle à renforcer les moyens de **Pôle emploi** et à en garantir le cadre national et public. Sur la négociation ouverte de la convention UNEDIC, la FSU proposera des alternatives. La FSU agira notamment au sein du collectif unitaire dont les organisations de chômeurs sont parties prenantes. Partout où c'est possible, la FSU s'engagera pour qu'à l'occasion de cette négociation, de nouveaux droits soient garantis à tous, chômeurs et précaires. La FSU s'opposera au retour de la dégressivité des allocations >>>

>>>

chômage et à toute réduction de la durée et du montant de ces droits.

- Face à la remise en cause du **Code du travail**, à travers la loi promise pour ce printemps, la FSU déjà engagée dans le collectif CQFD participera activement aux initiatives et actions qu'il proposera. Elle agira avec force auprès des ministères concernés pour défendre une législation protectrice des salariés et des chômeurs face aux projets avancés par le patronat.

- La FSU réaffirme que les emplois publics doivent être occupés par des agents **titulaires** et exige l'arrêt des dérogations à la règle. Suite à ses actions engagées le 15 octobre dernier, la FSU propose une nouvelle initiative pour obtenir l'ouverture des discussions afin de permettre la titularisation de toutes et tous les non titulaires.

- La FSU dénonce la précarité dans l'ESR et soutient ses syndicats qui organisent une journée internationale contre la précarité et pour le développement de l'emploi scientifique dans l'ESR.

La politique éducative et budgétaire continue de susciter la mobilisation des personnels. Les raisons sont multiples : absence de bilan des réformes précédentes, orientations en contradiction avec les objectifs affichés de démocratisation (rythmes scolaires, périmètre insuffisant de la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire, insuffisance de créations de postes et de moyens de fonctionnement pour les missions d'organisation et de gestion du système éducatif, et pour l'accompagnement des élèves, des étudiants, formation des enseignants ...). Contrôle et injonctions hiérarchiques se multiplient ainsi que des tâches administratives. Le temps manque ; la formation continue est exsangue ; les moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe et des moyens spécifiques pour la prise en

charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté font défaut.

Ainsi, depuis huit mois, en dépit d'un mouvement majoritaire qui ne cesse de monter en puissance, la Ministre multiplie les signes de mépris à l'égard de la profession et prétend vouloir imposer à la rentrée 2016 une réforme du collège qui ne répond ni aux besoins des élèves ni aux attentes des personnels...

La FSU soutient l'action de ses syndicats du second degré dans leur action pour l'abrogation de cette réforme aux antipodes de son projet d'école et l'exigence d'ouverture de discussions sur d'autres bases. En lien avec l'intersyndicale collège, ses syndicats proposeront un cadre national d'initiatives afin de continuer la lutte et amplifier la mobilisation (grève, manifestations). La FSU soutient les mobilisations et initiatives qui se développent en lien avec les parents et la perspective d'une prochaine mobilisation d'ampleur si le gouvernement ne répond toujours pas. Elle exige que soit confortée la voie professionnelle sous statut scolaire. Elle revendique la concrétisation des annonces de la création de 1000 postes d'enseignants dans l'enseignement professionnel. Dans l'enseignement agricole et maritime publics, la FSU considère que des emplois nouveaux doivent être créés d'urgence afin de garantir l'accueil de tous les élèves et étudiants qui en font la demande. La FSU soutient la lutte engagée par le SNEP avec les enseignants d'EPS pour la réécriture des programmes EPS et la reconnaissance de la discipline dans le DNB. Elle appelle à signer la pétition réalisée à cet effet (site du SNEP).

Dans le premier degré, le compte n'y est pas concernant la priorité au primaire alors que "toujours plus" est demandé aux enseignants avec toujours moins de temps. De plus, les salaires des enseignants des écoles sont parmi les plus bas des pays européens. La FSU continue de revendiquer une réelle et

concrète priorité. Elle soutient la pétition « du temps, de la confiance et des moyens » qui vient d'être signée par plus de 20 000 personnes ainsi que la campagne pour l'ISAE à 1 200 euros à parité de l'ISOE.

La FSU défendra dans les négociations à l'éducation nationale les besoins de carrières revalorisées et l'harmonisation vers le haut des indemnités en vue de leur intégration dans le traitement.

Compte tenu des difficultés de recrutements d'enseignants, la FSU s'engage dans une campagne publique pour mettre en avant ses revendications en particulier de pré-recrutements.

Les tensions liées à des pratiques managériales qui tendent à diviser, faire pression sur les personnels se multiplient et obèrent le travail en équipe. Il est grand temps de faire évoluer la formation des personnels de direction. À ce titre, les syndicats du second degré de la fédération travailleront à l'élaboration de propositions sur ce sujet visant à installer d'autres pratiques et les porteront auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Le ministère ayant fait état de son projet de faire évoluer l'évaluation des enseignants, il est important que les syndicats nationaux de l'éducation (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs) ouvrent ensemble un chantier de l'évaluation des enseignants afin de formuler, de façon concertée et cohérente, des propositions qui nourriront une position fédérale.

L'Éducation de tous les jeunes, notamment ceux qui sont les plus en difficulté, est aujourd'hui un enjeu majeur. La FSU organisera à l'automne 2016 une grande initiative pour débattre, affiner et porter son projet éducatif. Elle propose la tenue de journées d'échanges et de débats dans tous les départements qui se conclura par l'organisation

>>>

>>>

d'un grand colloque à Paris réunissant des délégués de la France entière.

- La FSU continuera d'exiger une réforme progressiste de **l'ordonnance de 45** régissant la justice des mineurs expurgée de toutes ses dispositions sécuritaires et restaurant la primauté de l'éducatif.

- La FSU soutient la journée d'action du 31 mars, à Paris et en régions, appelée par l'intersyndicale culture, pour l'arrêt total des suppressions d'emplois dans ce secteur (10 % des effectifs entre 2008 et 2015), pour l'affirmation de la tutelle ministérielle face à l'autorité préfectorale dans les DRAC, pour l'arrêt du statut dérogatoire des établissements publics culturels au regard du statut général de la Fonction publique. La FSU soutient l'appel à l'action, émanant de l'intersyndicale culture, devant le Sénat le 11 février, jour du débat de la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine), contre les aspects les plus régressifs de cette loi, notamment en ce qui concerne l'archéologie.

- La FSU continue de porter les revendications des **travailleurs sociaux** en prenant toute sa place dans les Etats Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS), et dans leur déclinaison en région.

La FSU revendique l'accès à la catégorie A type sans nouvelle ré-ingénierie des diplômés, celle-ci ayant déjà eu lieu pour les travailleurs sociaux de niveau 3.

- La FSU appelle à la réussite de l'action intersyndicale initiée par le "groupe des neuf" pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, en lien avec la lutte des actifs pour la revalorisation salariale et en continuité avec les actions antérieures. Dans les départements, les retraités exprimeront leurs revendications sous des formes diverses (manifestations,

rassemblements, AG, audiences,...) avec le souci d'élargir l'arc unitaire. Par ailleurs, l'intersyndicale "retraités" a sollicité une audience auprès du ministère des finances pour exiger le rétablissement de la demi-part des veuves et veufs. La lettre, adressée à cette fin, a vocation à être diffusée largement. La FSU regrette la désaffiliation du SE-UNSA de la FGR-FP et rappelle son attachement à un outil unitaire pluraliste et combatif, point de convergence des retraités de la Fonction publique.

- Extrême droite

Face aux idées développées par l'extrême droite et au regard des résultats du FN aux élections locales, la FSU ne se résigne pas. La FSU agira contre la présence d'élus régionaux du Front National dans les CA d'établissements publics. Elle interpellera les exécutifs départementaux et régionaux pour que leurs représentants mandatés pour siéger dans les CA des établissements d'enseignement publics soient porteurs d'idées en accord avec les valeurs de l'Ecole et le service public. La FSU armera les personnels pour combattre les idées de l'extrême droite et exiger que l'institution joue pleinement son rôle de garant des valeurs républicaines.

La FSU défend les personnels confrontés à des élus FN. Elle poursuivra son action dans le cadre du collectif intersyndical « *uni-e-s contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques* » en particulier à destination des jeunes et des salariées sur les lieux de travail. Elle poursuit également son engagement dans tous les cadres collectifs qui partagent cette même nécessité partout sur tout le territoire (VISA....).

- La FSU est présente dans le **mouvement féministe**. Il est indispensable de conquérir de nouveaux droits et une véritable égalité femmes-hommes. Il s'agit de

développer notre action dans ce sens. La journée du 8 mars sera un nouveau rendez-vous important. Il est indispensable de conquérir de nouveaux droits : cet objectif doit nous pousser à développer notre action dans ce sens.

- La FSU s'oppose aux grands chantiers incompatibles avec les objectifs du développement durable et de la transition écologique.

En ce sens, elle demande l'arrêt du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et refuse toute expulsion, en particulier celle des résidents historiques ainsi que les confiscations des cheptels et des outils de travail. A partir de ses mandats, la FSU s'associe aux mobilisations nécessaires pour la préservation des activités contre ce projet basé sur les profits. C'est pourquoi, la FSU s'inscrit dans la mobilisation du 27 février 2016.



[Dotations Horaires Globales]

► Comme chaque année à la même période, les DHG sont dévoilées dans les établissements. Pour la 3^{ème} année, les structures des établissements (nb sections/ nb élèves) sont élaborées en concertation étroite entre le rectorat et la région dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation. Pour la rentrée 2016, les moyens pour l'EPP¹ ne sont toujours pas à la hauteur des besoins nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es et de la réussite de tou-tes les jeunes lycéen-nes professionnels.

La réforme des collèges impacte l'organisation horaire des classes de 3^{ème} prépa-pro et les pratiques pédagogiques.

Aujourd'hui, c'est dans les établissements qu'il faut établir le rapport de force pour maintenir l'offre de formation sous statut scolaire, pour s'opposer au mixage des publics et des parcours (scolaire et apprentissage) et pour résister à la dégradation de nos conditions de travail. Il faut se mobiliser et, collectivement, s'opposer aux suppressions de postes et filières. Il faut exiger que les heures prévues par les grilles soient effectivement attribuées pour toutes les sections et pour tous les élèves. Il faut revendiquer des DHG permettant de faire fonctionner nos établissements dans des conditions satisfaisantes.

Ce dossier est conçu comme un outil pour vous aider dans cette lutte de tous les jours. Les responsables syndicaux sont à vos côtés pour organiser cette résistance dans votre établissement.

I. EPP : enseignement professionnel public.

Depuis la rentrée 2015, les missions particulières habituellement rémunérées par les chefs d'établissement en HSE ou HSA dans le cadre de projets divers mais aussi la coordination de discipline donnent droit désormais à une indemnité pour mission particulière (IMP). Le conseil pédagogique, sous l'égide du chef d'établissement, décide des missions qui peuvent être soumises à cette indemnité. Le décret propose une liste non exhaustive de ces missions :

- coordonnateur de discipline
- coordonnateur de cycle d'enseignement
- coordonnateur de niveau d'enseignement
- référent culture
- référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques
- référent décrochage scolaire
- coordonnateur des activités physiques et sportives
- tutorat des élèves dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels.

Il précise par ailleurs que toute mission peut néanmoins permettre l'attribution d'une décharge de service. Pour cela, le/la proviseur-e doit faire une demande auprès du recteur.

Le SNUEP-FSU dénonce l'absence actuelle de critères nationaux permettant d'établir une équité entre les

diverses missions. Le SNUEP-FSU dénonce le manque de cadrage réel de la circulaire. Le SNUEP-FSU rappelle que toutes ces missions doivent relever de décharges de services et non d'indemnités soumises à l'arbitraire des chefs d'établissement.

Le SNUEP-FSU attire l'attention des membres élu-es au CA et leur conseille d'exiger que les chefs d'établissements communiquent la liste des collègues concerné-es ainsi que les niveaux de rémunération associés.

De même, le SNUEP-FSU demande que le CA soit réellement consulté sur les choix et orientations puisque ces missions particulières sont étroitement associées au projet d'établissement.

De plus, le SNUEP-FSU dénonce les tentatives de présentation tardive (jusqu'à début juillet) des DHG au CA par les chefs d'établissement au prétexte que cela leur permet de négocier en amont avec le rectorat pour éviter tout mouvement de mécontentement et de lutte des personnels. ■



Réalisé par
Agnès Bernardou
Bérénice Courtin
Nicolas Duveau
Mathieu Lardier
Patrice Mendy
Andrée Ruggiero

Dossier

La Dotation Horaire globale (DHG) pour la rentrée 2016 arrive dans chaque établissement. Le chef d'établissement est tenu de réunir la Commission Permanente (CP) avant le Conseil d'Administration (CA). Le nombre d'heures incluses dans la DHG et le nombre d'HSA¹ sont déterminées par le rectorat ou la DSDEN². Le chef d'établissement propose une répartition des moyens par discipline, répertoriée dans le tableau récapitulatif des moyens par discipline (appelé le TRMD).

QU'EST-CE QUE LA DHG ?

C'est la dotation en heures d'enseignement qui comprend des heures-postes (postes fixes ou blocs de moyens provisoires) et des HSA.

La bataille que mène le SNUEP-FSU poursuit plusieurs objectifs :

1. Faire prendre en compte les besoins de l'établissement : effectifs limités, dédoublements et travaux en petits groupes, horaires par discipline suffisants...
2. Faire implanter des postes fixes de titulaires pour stabiliser les personnels
3. Faire diminuer le nombre d'HSA et HSE³.

COMMENT SE PRÉPARE LA DHG ?

Le premier élément de répartition des heures, ce sont les effectifs. C'est sur la base de prévisions faites dès le mois de novembre par le chef d'établissement que la DSDEN ou le rectorat formulent leurs propres prévisions. Les élu-es au CA peuvent déjà intervenir à ce moment (novembre/décembre) pour obtenir des informations et contester les chiffres s'il y a lieu.

Le SNUEP-FSU appelle à refuser toute diminution de moyens amenant une régression des conditions d'enseigne-

ment ou une réduction du temps des matières enseignées.

Le SNUEP-FSU appelle à rejeter toute tentative d'utilisation des heures d'accompagnement personnalisé en heures de projet transformables en HSE, afin de les annualiser et demande qu'elles soient inscrites dans les services de chaque collègue.

LES COMPÉTENCES DU CA

Font partie des domaines d'autonomie de l'établissement : l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves, l'emploi des dotations en heures d'enseignement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires (décret du 30 août 1985 art. 2). Cela signifie que le vote du CA est **décisif** sur ces questions.

Le CA qui traite de ces points doit être précédé d'une CP, dans un délai qui permette la consultation des équipes pédagogiques (au moins 5 jours ouvrables avant le CA). Les élu-es au CA doivent être en possession des documents nécessaires (effectifs, structures, TRMD...) 10 jours avant le CA.

Le chef d'établissement établit des propositions mais c'est le CA qui décide et le chef d'établissement est tenu d'exécuter

les délibérations du CA sur les structures. Mais faire évoluer l'enveloppe globale nécessite d'engager une lutte syndicale avec tous les personnels. ■

1. HSA : Heure supplémentaire année.
2. Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.
3. HSE : heure supplémentaire effective.

INFOS...

■ VOTER CONTRE

Le/la secrétaire local du SNUEP-FSU, les élu-es au CA, ne doivent pas se laisser piéger dans la gestion de la DHG, même si les chefs d'établissement rappellent que l'on vote la répartition et non le montant de la dotation. **Une dotation insuffisante ne permet pas une bonne répartition !**

Le vote « contre » la DHG s'accompagne de demandes précises, chiffrées en heures et en postes.

■ POUR BIEN PRÉPARER, QUELLES QUESTIONS (SE) POSER ?

► Comment sont appliquées les grilles horaires de référence ? (cf. p. 3 et 4)

► Sur quels points faut-il être particulièrement vigilant ? (horaires élèves, accompagnement personnalisé, dédoublement...)

► La dotation est-elle suffisante ? Quelle stratégie adopter si elle est insuffisante ? (dépôt d'une motion, vote « contre »...)

► Comment impliquer les parents ?

► Comment s'adresser au rectorat ?

Votre secrétaire académique connaît les réponses à ces questions. N'hésitez pas à le/la contacter

LES DOCUMENTS QUI DOIVENT ÊTRE REMIS AUX ÉLU-ES

1- Les informations globales (provenant du rectorat ou de la DSDEN). Demander aussi l'information aux secrétaires académiques du SNUEP-FSU pour vérification.	• Les prévisions d'effectifs par niveau / série / voie de formation. • La DHG en heures-postes et HSA, le H/E, voire parfois des attributions spécifiques.
2- Les propositions de structures (du chef d'établissement).	Le tableau du nombre de classes avec l'attribution des heures par discipline.
3- Le TRMD*	Le tableau qui part des besoins par discipline (cf. structures) et compare avec les moyens fixes dont dispose l'établissement : il faut apparaître la répartition des HSA, les excédents, ou les besoins en postes ou en heures.

* Tableau de répartition des moyens par discipline.

CAP

Texte de référence : BOEN spécial n° 9 du 15 octobre 2009

Les deux années de CAP comprennent 12, 14 ou 16 semaines de PFMP¹ suivant la formation préparée. À chaque nombre de semaines de PFMP correspond une grille horaire.

BAC PRO

Texte de référence : Arrêté du 10 février 2009, version consolidée du 12 février 2009, BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009

La formation Bac Pro dispensée à chaque élève sous statut scolaire est répartie sur 3 années comprenant 84 semaines de cours, 22 semaines de PFMP et 2 semaines consacrées aux examens. Les grilles horaires définissent un horaire de référence globalisé sur 3 années et proposent un horaire indicatif annuel.

Le SNUEP-FSU dénonce cette tri-annualisation des heures qui a, entre autres, pour objectif l'annualisation du temps de service des PLP. Ceci est une attaque contre notre statut. Le SNUEP-FSU exige des grilles horaires nationales disciplinaires hebdomadaires, seules garantes d'une égalité de traitement des élèves sur le territoire.

Refusons toute tentative d'annualisation et exigeons des horaires disciplinaires hebdomadaires. ■

1. PFMP : Période de formation en milieu professionnel

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX						
Durée Horaire sur 3 ans, 1 an, 1 semaine						
Disciplines et activités	Grille 1 ⁽¹⁾			Grille 2 ⁽¹⁾		
	3 ans	1 an	1 sem.	3 ans	1 an	1 sem.
Français, histoire-géographie, éducation civique	380	126	4,5	380	126	4,5
Mathématiques Sc physiques et chimiques	349	116	4 ou 4,5 ⁽²⁾			
Mathématiques				181	60	2 ou 2,5 ⁽²⁾
Langue vivante	181	60	2 ou 2,5 ⁽²⁾			
Langue vivante 1 et 2				349	116	4 ou 4,5 ⁽²⁾
Arts appliqués - cultures artistiques	84	28	1	84	28	1
EPS	224	75	2 ou 3 ⁽³⁾	224	75	2 ou 3 ⁽³⁾
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET GÉNÉRAUX LIÉS À LA SPÉCIALITÉ						
Durée Horaire sur 3 ans, 1 an, 1 semaine						
Disciplines et activités	Grille 1 ⁽¹⁾			Grille 2 ⁽¹⁾		
	3 ans	1 an	1 sem.	3 ans	1 an	1 sem.
Enseignement Professionnel	1152	384	13,5 ou 14 ⁽²⁾	1152	384	13,5 ou 14 ⁽²⁾
Économie Gestion	84	28	1	84	28	1
Prévention-santé-environnement	84	28	1	84	28	1
Français et/ou math et/ou LV et/ou Arts Appl et/ou Sc Phys ⁽⁵⁾	152	50	1,5 ou 2 ⁽⁴⁾			
Français et/ou math et/ou LV et/ou Arts Appl ⁽⁵⁾				152	50	1,5 ou 2 ⁽⁴⁾
TOTAL	2690	896	32	2606	868	31

1. Cf. annexe 3 pour le rattachement des spécialités de Bac Pro.

2. Pour ces disciplines les horaires tri-annuels ne sont pas des multiples de 84, il faut donc prévoir une ventilation hebdomadaire sur les 3 années avec + 0,5 heure sur une année.

3. L'EPS a obtenu une ventilation hebdomadaire de 2h/sem. en seconde et de 3h/sem. en première et terminale.

4. Pour ces disciplines les horaires tri-annuels ne sont pas des multiples de 84, il faut donc prévoir une ventilation hebdomadaire sur les 3 années avec 1,5 heure sur une année et 2 heures sur deux années.

5. À répartir entre ces disciplines dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Attention : pour chaque élève, le volume des enseignements et des activités encadrées ne doit pas excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine ! Certains établissements ne respectent pas ces horaires maximum précisés dans l'article 7 de l'arrêté. Le SNUEP-FSU met à disposition un calculateur de DHG :

<http://www.snupep.fr/> Rubrique **Carrières**

EXEMPLE DE MOTION À DÉPOSER AU CA

MOTION CA du

La rentrée 2016 se prépare dans un contexte d'austérité budgétaire ne permettant pas de rattraper les reculs des années précédentes. La politique de mise en concurrence avec les formations en apprentissage perdure. Les conditions de travail fortement dégradées des enseignant-es ne seront pas améliorées.

Le ministère (le rectorat) se dédouane de sa responsabilité dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles en tenant la (les) seule(s) région(s) pour responsable(s). Mais c'est bien l'État, et donc le ministère, qui finance pour partie ces formations (personnels, bourses...). Le rectorat reste donc décideur des ouvertures ou fermetures de sections.

Les grilles horaires tri-annualisées, l'accompagnement personnalisé

« fourre-tout ou bouche trou », le partage des heures disciplinaires (EGLS, volume complémentaire) dans le cadre de l'autonomie des établissements et la multiplication d'heures supplémentaires ne sont pas acceptables.

Dans notre établissement, l'application des grilles-horaires et la politique ministérielle se traduit par :

► énumérer les difficultés

Aujourd'hui, le chef d'établissement soumet au vote une répartition entre les différentes disciplines. Il a fait son travail, mais il ne peut faire remonter qu'une proposition respectant la dotation attribuée par le rectorat. Nous refusons de nous laisser enfermer dans cette seule logique. Pour nous cette dotation est insuffisante, elle ne permettra pas de répondre aux besoins des élèves et aux attentes de leurs familles.

► faire des demandes et les lister.

VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

Aucun seuil de dédoublement n'existe mais l'annexe 4 précise les règles de calcul d'un volume complémentaire d'heures-professeur de 11 h 30 hebdomadaires en moyenne attribuées pour des activités en groupe à effectif réduit et des activités de projet. Ce volume est globalisé et réparti par l'établissement.

CALCUL DU VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

Grille 1		Grille 2	
Divisions à effectif > à 15 élèves	Divisions à effectif ≤ à 15 élèves	Divisions à effectif > à 18 élèves	Divisions à effectif ≤ à 18 élèves
$\frac{N}{20} * 11,5$	$\frac{N}{20} * 5,75$	$\frac{N}{24} * 11,5$	$\frac{N}{24} * 5,75$
<i>N</i> = nombre total des élèves de ses divisions			

Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 (grille 1) ou 18 (grille 2) ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Exemple : Pour une division de la grille 2 à 30 élèves, le volume complémentaire d'heures professeur est de 14,5 heures :

$$\frac{30}{24} * 11,5 = 14,375$$

Le SNUEP-FSU dénonce la globalisation des volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi que sa répartition laissée au seul libre arbitre des directions d'établissement et exige des seuils de dédoublement par discipline, seul garant d'équité et d'efficacité pour les élèves. **Il est impératif d'exiger une répartition équitable des heures-professeurs au sein de l'établissement.** ■

Évolution des structures : comment intervenir ?

La phase de l'élaboration des cartes de formation résulte d'échanges entre le rectorat, l'établissement et la région et de la consultation d'instances comme le CTA¹ et le CAEN², elle se termine en mars. Veuillez à obtenir ces informations

à chaque étape. Toute modification de structure doit être proposée bien en amont par le lycée.

N'hésitez pas non plus à demander des rendez-vous en novembre-décembre auprès du rectorat et de la région. En

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP)

210 heures => 2,5 h/semaine

« ... soutien, aide individualisée, tutorat, modules de consolidation ou tout autre mode de prise en charge pédagogique. »

L'AP n'a de personnalisé que le nom puisqu'il se fait bien souvent en classe entière. Le SNUEP-FSU dénonce le financement de l'AP par la baisse des horaires disciplinaires et l'absence de cadrage national : il y a autant de modèles que d'établissements. Cela participe de la dérégulation de la formation. De surcroît, l'administration en profite pour faire des économies en payant ces heures en HSE. Le bénéfice pour les élèves est minime voire inexistant.

Pour le SNUEP-FSU, les heures d'AP doivent faire partie intégrante de la grille horaires-élève et à ce titre apparaître en heures postes.

tout état de cause, il ne faut pas laisser la région décider seule, le rectorat doit être mis devant ses responsabilités. Le SNUEP-FSU est là pour appuyer vos demandes. ■

1. CTA : Comité Technique Académique.
2. CAEN : Comité Académique de l'Éducation Nationale.

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !

Enquête sur les IMP : faisons le point toutes et tous ensemble !

Le SNUEP-FSU avait dénoncé la mise en place des IMP qui alourdissent la charge de travail des PLP alors que nous réclamions l'application de la pondération de 1,1 de laquelle ils et elles avaient été exclu-es, ainsi qu'un temps de service ramené à 15 h + 3 h. Nous avons rendu compte de ce nouveau dispositif dans la publication spéciale IMP¹, parue en juin 2015.

Si un cadrage national a été mis en place dans la circulaire du BO n° 2015-058 du 29-4-2015 prenant en compte le niveau de rémunération et la définition des missions, à ce jour il reste une part importante d'incertitude notamment sur le volume des IMP disponibles par établissement : **qui décide, comment, pourquoi et pour quelles missions ?**

Afin de tirer un premier bilan de la mise en place des IMP et de pouvoir avancer sur nos revendications, qui sont celles des PLP, nous invitons tou-tes les collègues à répondre à notre enquête en ligne sur <http://snupe.fr/metiers/enquete-imp/>

¹ Disponible sur <http://snupe.fr/les-publications/journal-national/>

3^{ème} prépa-pro : toujours pas de dotation complémentaire !

Dans la droite ligne de la réforme du collège, le ministère modifie l'organisation des classes de 3^{ème} préparatoires à l'enseignement professionnel (3PP). Grâce à l'action du SNUEP-FSU, la sortie d'un texte inapplicable sur le terrain a pu être évitée et des discussions ont pu avoir lieu. Mais, malgré les alertes, les refus syndicaux et le rejet en CSE du dernier projet d'arrêté, le ministère s'entête et refuse de voir et comprendre la réalité de ces classes. Aucun moyen n'est prévu pour le traitement de la difficulté scolaire, alors même que l'inspection générale reconnaît la pertinence de dotations permettant le travail en groupes à effectif réduit. Englué dans sa réforme, à contre-courant des besoins du collège, le ministère garde ses ceillères sur tous les textes y afférant, refusant de voir la réalité. **Le SNUEP-FSU demande le retrait de la réforme du collège avec ses dispositifs (AP et EPI) et une réelle analyse et prise en compte des besoins des élèves et classes de 3PP.**

Volumes horaires en 3^{ème} prépa-pro

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Education physique et sportive	3 h
Enseignements artistiques	2 h
Français	4 h
Histoire - géographie - Enseignement moral et civique	3,5 h
Langues vivantes	5,5 h
Mathématiques	3,5 h
Sciences et technologie	4,5 h
Découverte professionnelle	6 h (216 heures annualisées)
Total *	28 h + 4 h**

➔ Dotation complémentaire pour le travail en effectif réduit = 2 h 45 à la rentrée 2016, 3 h à la rentrée 2017.

Assurez-vous que la dotation soit bien attribuée !

* S'y ajoutent au moins 10 h annuelles de vie de classe par niveau.

** 4 h hebdomadaires consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

L'arrêté modifiant les horaires et instaurant les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) doit paraître début février. Plus d'informations, dès sa parution, sur notre site.

Le SNUEP-FSU appelle les enseignant-es à s'opposer au détournement des moyens prévus pour les classes de CAP ou Bac Pro servant à mettre en place des dédoublements en 3^{ème} PP et à se mobiliser pour demander des moyens spécifiques supplémentaires pour ces classes.



Un témoignage ?
Une question ?
Agir ? Adhérer ?

Je souhaite prendre
contact avec le SNUEP-FSU

Nom : Prénom :

Discipline :

Académie : Etablissement :

Ville :

Téléphone : Mail :

A renvoyer à : SNUEP-FSU
38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS
snuep.national@wanadoo.fr